

RCS : BESANCON

Code greffe : 2501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BESANCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1966 B 00034

Numéro SIREN : 662 820 349

Nom ou dénomination : PROCOMPTA

Ce dépôt a été enregistré le 13/05/2019 sous le numéro de dépôt 3334

# Greffe du tribunal de commerce de BESANÇON



## Acte déposé en annexe du RCS

### Dépôt :

Date de dépôt : 13/05/2019

Numéro de dépôt : 2019/3334

Type d'acte : Ordonnance du président  
Nomination de commissaire à la fusion ou à la scission

### Déposant :

Nom/dénomination : PROCOMPTA

Forme juridique :

N° SIREN : 662 820 349

N° gestion : 1966 B 00034



*Cabinet du Président*

**ORDONNANCE**

Nous, Pierre BOURGEOIS, Président du Tribunal de Commerce de Besançon,

Assisté de l'un des Greffiers associés, Me François BORON ou Me Alain PIERRAT,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu l'article L.223-33 (SARL) L.225-8 (SA) et R 223.6 R 225.7 Code de Commerce,

La société SOCIETE VESULIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE – SOVECO SARL, dont le siège social est à VESOUL 70000 – rue de Praley espace de la motte, et la société PROCOMPTA SAS dont le siège social est à ECOLE VALENTIN 25480 – 6 rue de Franche Comté, étudient un projet de fusion par absorption de la SARL SOVECO par la SAS PROCOMPTA, en conséquence,

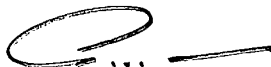

Désignons la société COGES dont le siège social est à 25217 MONTBELIARD CEDEX – 16 rue Mozart, en qualité de commissaire à la fusion

Avec pour mission d'apprécier la valeur des apports en nature devant être effectués,

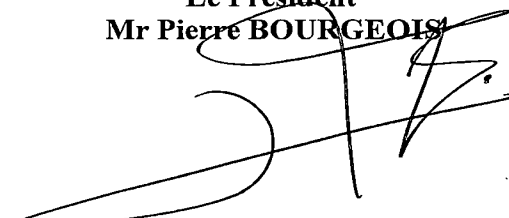
D'établir un rapport écrit sur les modalités de la fusion à intervenir.

Fait à Besançon, le 03/05/2019

L'un des Greffiers associés

Le Président  
Mr Pierre BOURGEOIS



REÇU PAR COURRIER  
LE 09 MAI 2019  
GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE BESANCON

## REQUÊTE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BESANCON

### Les soussignés :

Monsieur DEMAISON Henri, agissant en qualité de gérant de la société SOCIETE VESULIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE - SOVECO,

Monsieur Pierre-Alain BARTHELEMY, agissant en qualité de Président de la société PROCOMPTA,

ont l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société SOCIETE VESULIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE - SOVECO société à responsabilité limitée au capital de 40 320 euros, dont le siège social est à VESOUL 70000 - Rue de Praley - Espace de la Motte, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VESOUL n° 329 664 098

et la société PROCOMPTA, société par actions simplifiée au capital de 560 000 €, dont le siège social est ECOLE-VALENTIN 25480 - 6 rue de Franche-Comté, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BESANCON n° 662 820 349,

étudient un projet de fusion par absorption de la société SOCIETE VESULIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE - SOVECO, par la société SAS PROCOMPTA

La société ferait apport à la société PROCOMPTA de l'intégralité de son actif, à charge de la totalité de son passif. En rémunération de cet apport, la société PROCOMPTA attribuerait aux associés de la société SOCIETE VESULIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE - SOVECO des actions nouvelles créées à titre d'augmentation de son capital social.

Les conditions et modalités de la fusion seraient déterminées dans un projet de traité de fusion à établir entre les deux sociétés.

C'est pourquoi les requérants ont l'honneur de solliciter qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir désigner un Commissaire à la fusion chargé, conformément aux dispositions des articles L. 236-10 et R. 236-6 du Code de commerce :

- d'établir un rapport écrit sur les modalités de la fusion à intervenir entre la société SOCIETE VESULIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE - SOVECO société absorbée, et la société PROCOMPTA, société absorbante,

- d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature devant être effectués par la société SOCIETE VESULIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE - SOVECO à la société PROCOMPTA, et d'établir à cet effet le rapport prévu à l'article L. 225-147 du Code de commerce.

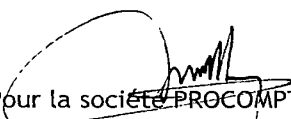
A cet effet nous proposons, à la désignation du Président, en qualité de Commissaire à la fusion la Société COGES, dont le siège social est 16 Rue Mozart BP 25 25217 MONTBELIARD CEDEX, représentée par Monsieur Samuel CHAVEY.



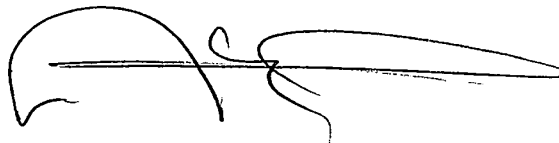
*[Signature]*

Une note annexe décrivant l'opération projetée et les sociétés absorbante et absorbée est jointe à la présente requête.

Présentée le

  
Pour la société PROCOMPTA  
M. Pierre-Alain BARTHELEMY

Pour la société SOCIETE VESULIENNE  
D'EXPERTISE COMPTABLE - SOVECO  
M DEMAISON Henri



# NOTE ANNEXE À LA REQUÊTE EN DÉSIGNATION D'UN COMMISSAIRE À LA FUSION

## I - INDICATIONS SOMMAIRES SUR LA NATURE DES APPORTS ENVISAGÉS ET LES ACTIVITÉS DES SOCIÉTÉS CONCERNÉES

### ACTIVITÉS

Société SOCIETE VESULIENNE D'EXPERTISE.COMPTABLE - SOVECO, société absorbée

La société a pour objet l'exercice de la profession d'expert-comptable telle qu'elle est définie par les textes législatifs et réglementaires.

Société PROCOMPTA, société absorbante

La société a pour objet l'exercice de la profession d'expert-comptable telle qu'elle est définie par les textes législatifs et réglementaires.

### NATURE DES APPORTS

La société SOCIETE VESULIENNE D'EXPERTISE.COMPTABLE - SOVECO ferait apport à la société PROCOMPTA de l'ensemble de ses éléments d'actif comprenant notamment :

- ✓ Immobilisations incorporelles
- ✓ Immobilisations corporelles

## II - VALEUR APPROXIMATIVE DES ACTIFS APPORTÉS ET MONTANT APPROXIMATIF DES PASSIFS PRIS EN CHARGE

L'actif apporté par la société SOCIETE VESULIENNE D'EXPERTISE.COMPTABLE - SOVECO est estimé à 1 258 032 euros.

Le passif pris en charge est estimé à 337 657 euros.

## III - ÉLÉMENTS POUR APPRÉCIER L'IMPORTANCE DES SOCIÉTÉS CONCERNÉES

### SOCIÉTÉ SOCIETE VESULIENNE D'EXPERTISE.COMPTABLE - SOVECO] ABSORBÉE

Chiffre d'affaires HT :	1 071 038 euros
Capital social :	40 320 euros
Capitaux propres :	295 629 euros
Total du bilan :	539 286 euros
Total des effectifs :	12

### SOCIÉTÉ PROCOMPTA ABSORBANTE

Chiffre d'affaires HT :	7 771 101 euros
Capital social :	560 000 euros
Capitaux propres :	3 133 768 euros
Total du bilan :	6 222 285 euros
Total des effectifs :	92

**IV - COMMISSAIRES AUX COMPTES DES SOCIÉTÉS CONCERNÉES ET ÉVENTUELLEMENT DES SOCIÉTÉS DU MÊME GROUPE OU AYANT DES ACTIONNAIRES OU ASSOCIÉS COMMUNS IMPORTANTS**

La société SOCIÉTÉ VESULIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE - SOVECO, absorbée, n'est pas dotée de Commissaires aux Comptes.

Société PROCOMPTA absorbante

Commissaire aux comptes titulaire : MARCEL PEIFFER AUDIT

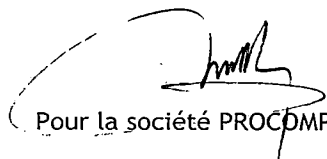
Commissaire aux comptes suppléant : DOILLON AUDIT

**V - TYPE D'OPÉRATION ENVISAGÉE**

Association d'intérêts

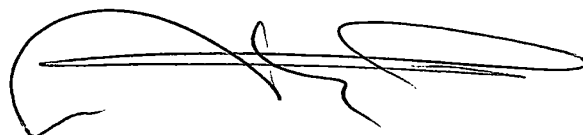
**VI - EVALUATION DES APPORTS**

L'actif apporté sera évalué sur la base des valeurs comptables arrêtées au 30 septembre 2018.

  
Pour la société PROCOMPTA  
M. Pierre-Alain BARTHELEMY

Fait à ECOLE-VALENTIN  
Le 26/04/2019

Pour la société SOCIÉTÉ VESULIENNE  
D'EXPERTISE COMPTABLE - SOVECO  
M DEMAISON Henri



**GRAY**  
22, avenue Carnot  
BP 18  
70101 GRAY Cedex  
Tél. 03 84 65 13 12  
Fax : 03 84 65 61 77  
gray@procompta.com

**PONTARLIER**  
13, rue Arthur Bourdin  
Le Carré d'Affaires  
BP 295  
25304 PONTARLIER Cedex  
Tél. 03 81 46 43 06  
Fax : 03 81 39 64 56  
pontarlier@procompta.com

**VESOUL**  
98, boulevard des Alliés  
BP 90472  
70007 VESOUL Cedex  
Tél. 03 84 76 61 00  
Fax : 03 84 75 71 23  
vesoul@procompta.com

**MORTEAU**  
3, chemin des Pierres  
BP 11032  
25501 MORTEAU Cedex  
Tél. 03 81 67 63 63  
Fax : 03 81 67 10 91  
morteau@procompta.com

**MAÏCHE**  
16, avenue Maréchal Leclerc  
25120 MAÏCHE  
Tél. 03 81 43 40 45  
Fax : 03 81 43 40 49  
maiche@procompta.com

REÇU PAR COURRIER  
LE 09 MAI 2019  
GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE BESANÇON

TRIBUNAL DE COMMERCE  
Palais de Justice  
1 rue Megevand  
25042 BESANCON CEDEX

Réf. : 19048636

Besançon, le 06 Mai 2019

Objet : Fusion/Absorption SAS PROCOMPTA/SARLSOVECO  
Sociétés d'Expertises Comptables

Monsieur le Greffier,

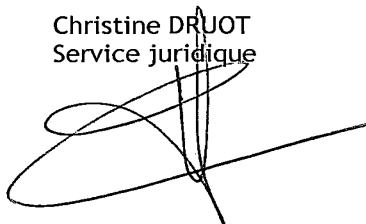
Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint concernant les sociétés citées en référence :

- Requête à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce, en vue de nommer un commissaire à la fusion, à cet effet nous proposons, à la désignation du Président, la société COGES AUDIT, dont le siège social est 16 Rue Mozart BP 25 251217 MONTBELIARD CEDEX, représentée par Monsieur Samuel CHAVET

- Chèque de 34.62 € à votre ordre.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Monsieur le Greffier, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Christine DRUOT  
Service juridique



Pierre-Alain BARTHELEMY  
Expert-comptable associé

